



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Communal de Roche s'est réuni en séance ordinaire le lundi 14 décembre 2015 et a pris les décisions suivantes :

- **Préavis n° 45/15 relatif à une demande de crédit concernant le changement du matériel informatique ainsi que du central téléphonique de l'administration communale.**

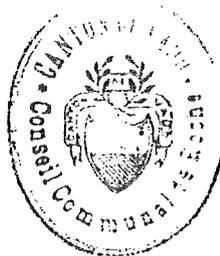
**Le préavis 45/15 est accepté à l'unanimité.**

- **Préavis n° 46/15 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2016.**

**Le préavis 46/15 est accepté à l'unanimité.**

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président



La Secrétaire

Art. 110 de la LEDP – La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité.

Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Art. 145 de la LC – Les décisions prises par le Conseil Communal peuvent faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.

Affiché au pilier public, le 15 décembre 2015.



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DECEMBRE 2015**

Dans sa séance du lundi 14 décembre 2015, le Conseil Communal de Roche a pris la décision suivante concernant :

**Préavis n° 45/15 relatif à une demande de crédit concernant le changement du matériel informatique ainsi que du central téléphonique de l'administration communale.**

**Vu** le préavis n° 45/15 relatif à une demande de crédit concernant le changement du matériel informatique ainsi que du central téléphonique de l'administration communale;

**Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le changement du matériel informatique ainsi que du central téléphonique de l'administration et ses abords;
2. d'autoriser la Municipalité à réaliser ces travaux pour un montant de CHF 40'489.00;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante;
4. d'amortir ces travaux pr les comptes de fonctionnement communaux sur une durée de cinq ans;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget annuel le montant nécessaire pour les licences et le support et maintenance, de CHF 4'752.00, pour la première fois au budget 2017.

**Le préavis 45/15 est accepté à l'unanimité.**

Roche, le 14 décembre 2015

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président

*D. Cupell*



La Secrétaire

*Krochel*



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DECEMBRE 2015**

Dans sa séance du lundi 14 décembre 2015, le Conseil Communal de Roche a pris la décision suivante concernant :

**Préavis n° 46/15 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2016**

- Vu** le préavis n° 46/15 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2016;
- Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2016 qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	7'148'625.92
Revenus	CHF	6'953'419.00
Déficit présumé	CHF	<u>195'206.92</u>

**Le préavis 46/15 est accepté à l'unanimité.**

Roche, le 14 décembre 2015

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président

*J. Cupell*

La Secrétaire

*Roedel*

